

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES

Département du CANTAL

SÉANCE du 8 décembre 2022
N° 65 / 2022

Conseillers en exercice : 15
Présents : 10
Pouvoir(s) : 4
Absent(s) excusé(s) : 5
Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.

Présents :

Mesdames, Messieurs Jean-Jacques MONLOUBOU, Bernadette ALBARET, Alain ANDRIEUX, Béatrice ANTONY, Bernadette ANTONY, Jean-Paul BERTHET, Martine BERTRAND, Guillaume CASTEL, Daniel MALLET et Romain MALLET.

Absents excusés :

Mmes Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE, Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO et Angélique GERBERT, MM. Paul CHALVET et Matthieu VILLENEUVE.

Pouvoirs :

Isabelle AVENEIN-DECHAMBRE donne pouvoir à Béatrice ANTONY.
Christine BACHELLERIE-NINYEM FOKO donne pouvoir à Daniel MALLET.
Paul CHALVET donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Angélique GERBERT donne pouvoir à Jean-Paul BERTHET.

Secrétaire de séance :

Guillaume CASTEL.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20.12.2022 et que la convocation avait été faite le 28 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 20.12.2022

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
À L'ASSOCIATION GROUPE SALERS ÉVOLUTION – EXERCICE 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'une demande de subvention du Groupe Salers Évolution pour le financement du projet de mise en avant de la race salers, « la Salers, Race du 21^{ème} siècle » lors du Salon International de l'Agriculture qui se déroulera du 25 février au 5 mars 2023 à Paris. Il présente le projet de budget établi et demande à l'assemblée de se prononcer.

Vu la loi n° 83-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 200 € au Groupe Salers Evolution au titre de l'exercice 2022.

Pour : 14 voix

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre, Pour extrait conforme au registre,

Le Maire
Jean-Jacques MONLOUBOU



PREFECTURE DU CANTAL
Date de réception de l'AR: 20/12/2022
015-211501887-20221208-DE_2022_65-DE